

**Licence professionnelle Cadres fonctionnels des  
établissements sociaux et médico-sociaux**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Cadres fonctionnels des établissements sociaux et médico-sociaux. 2014, Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO. hceres-02038482

**HAL Id: hceres-02038482**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038482>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Cadres fonctionnels des  
établissements sociaux et médico-  
sociaux

de l'Université du Littoral Côte  
d'Opale - ULCO

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Cadres fonctionnels des établissements sociaux et médico-sociaux

Secteur professionnel : SP7-Services aux personnes

Dénomination nationale : SP7-1 Santé

Demande n° S3LP150008378

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Boulogne sur mer.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

## Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle a pour objectif de former des responsables de service et/ou de structure médico-sociale ou sociale dans les secteurs publics, privés ou associatifs dans différents domaines (handicap, personnes âgées, enfance...). Elle est accessible à certains étudiants en formation initiale de L2 ainsi qu'aux étudiants provenant de l'IUT de l'université du Littoral et d'ailleurs. Elle attire majoritairement des étudiants issus de BTS sanitaire et social mais aussi de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS). Une autre formation similaire existe à Brest. Les enseignements sont axés majoritairement sur le droit et la réglementation, avec peu de contenus en matière de management des équipes et d'organisation des structures.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le programme proposé est en cohérence avec la déclinaison des connaissances et compétences attendues même si le management et le pilotage des unités ou structures, très important actuellement dans les établissements sociaux et médico sociaux (gestion humaine et comptable notamment) n'est abordé qu'en S2 et est quelque peu minoré dans les contenus. Il est dommage que la répartition par unités d'enseignement (UE) des heures de CM, TP, et TD ne soit pas mentionnée. Le stage obligatoire de 14 semaines doit permettre à l'étudiant de se confronter à son futur mode d'exercice. Il donne lieu à l'écriture d'un mémoire en lien avec la future problématique professionnelle. Les projets tuteurés de l'UE4 peuvent être adaptés aux projets personnels et professionnels de l'UE5. Toutefois, on ne trouve pas dans les documents fournis le temps imparti à ces projets qui doivent représenter un quart du volume de la formation et correspondre à une unité d'enseignement spécifique conformément à l'arrêté du 17 novembre 1999, ce qui n'est pas le cas dans le dossier présenté. Les modalités de contrôle connaissances retenues prennent en compte le public à contraintes particulières et celles en lien avec la formation en alternance.

Le taux d'insertion professionnelle très satisfaisant (80 à 90 %) est à nuancer si l'on exclut les étudiants en formation par alternance déjà en emploi. Par ailleurs un certain nombre d'emplois à l'issue de la licence ne sont pas en lien direct avec la formation suivie (commercial, secrétaire,...). Les poursuites d'études post licence sont marginales (1 par an au maximum).

Treize intervenants extérieurs dont l'activité et les lieux d'exercice sont en lien avec le contenu de la formation dispensée dans le champ sanitaire et médico-social interviennent dans cette licence et assurent 219 heures sur 397. On déplore toutefois dans le dossier présenté des données contradictoires sur le nombre d'heures réellement effectué. Par ailleurs, il n'y a ni formalisation des partenariats professionnels existants, ni de ceux mis en place dans le cadre de la formation en alternance. L'implication des professionnels extérieurs dans la gestion de la licence est indiquée mais là encore pas formalisée. Ce manque de formalisme nuit un peu à la qualité du dossier.

L'attractivité de cette licence en alternance est bonne : environ 80 dossiers déposés chaque année pour une vingtaine de places. Son mode de sélection permet de bons taux de réussite. On ne retrouve pas d'informations particulières sur le fonctionnement de l'équipe de formation, ni sur le conseil de perfectionnement ou instance équivalente. Les modalités de pilotage du dispositif ne sont pas explicitées pas plus que les liens avec d'autres formations. Une procédure d'autoévaluation interne satisfaisante existe depuis trois ans. L'intégration d'une deuxième langue vivante au choix est prévue dans les futurs contenus d'enseignement.

- Points forts :

- Adéquation avec les métiers visés.
- Taux de réussite élevé et insertion professionnelle forte.
- Pertinence de la sélection à l'entrée en L3, sur la base de dossiers et d'entretien.

- Points faibles :

- Absence d'éléments concrets sur le pilotage de la formation, pas de conseil de perfectionnement.
- Pas de conventions de partenariats formalisées (pas fournies avec le dossier).
- Quelques UE du cœur de métier un peu sous dimensionnées (management des équipes et organisations).
- Projets tuteurés ne répondant aux dispositions réglementaires.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de formaliser les partenariats en place. Il conviendrait également de formaliser le pilotage de la formation et de mettre en place le conseil de perfectionnement.

Des aménagements devraient être apportés concernant les UE « cœur de métier » et le projet tuteuré, pour une adéquation renforcée avec le monde professionnel et une mise en conformité avec la réglementation.



# Observations de l'établissement

## LP spécialité « Cadres Fonctionnels des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux

« les projets tuteurés ne correspondent pas aux dispositions réglementaires » : dans l'UE 4, comme il est expliqué dans la page 6 du document initialement transmis, il y a trois matières qui correspondent aux projets tuteurés « Gestion de projet et démarche qualité », « Communication et travail en équipe » et « Pratique du droit administratif, social et civil ». Ces enseignements se retrouvent dans le tableau p 6 à hauteur de 20, 25 et 57 h, soit 102 h en tout, ce qui représente à peu près 1/4 du volume total des enseignements.

« les données contradictoires concernant les heures faites par les intervenants professionnels » : cela s'explique par le fait que madame Truquet, qui travaillait préalablement au CUEEP littoral, exerce désormais en tant que formatrice indépendante et que le changement de statut s'est effectué alors que le dossier était en cours de réalisation, ce qui a rendu flou la ventilation des heures qu'elle pouvait effectuer et à quel titre.

Le Président de l'Université du Littoral  
Côte d'Opale

